



## **Présentation basée sur la field brief :**

# **Indemniser les destructions agricoles comme stratégie de résolution des conflits hommes-faune : une (fausse) bonne idée ?**

*Avantages, inconvénients et recommandations tirés de l'expérience « d'assurance dévastation »  
développée au Parc National d'Odzala-Kokoua (République du Congo).*

Vermeulen, C. Tregoures, A., Koussafoula, E., Edé, A., Abandonné, L., Julve, C., Pignolet, E., Ngama, S.

*Libreville, le 13 février 2024*



# Le mécanisme développé par le Parc National d'Odzala-Kokoua

## Solution d'urgence mise en place pour les populations locales en 2015 : le **système d'assurance dévastation**



- Inspiré du mécanisme d'indemnisation de l'État
- Démarche volontaire
- Compensation des dégâts occasionnés par la faune
- Pour les cultures dans ou en périphérie du parc
- Basé sur un financement externe

### Objectifs :

- ✓ Offrir une réponse d'urgence (*face à l'insécurité alimentaire*)
- ✓ Obtenir un délai (*identification et mise en œuvre de techniques de répulsion*)
- ✓ Réduire les tensions (*compensation et soulagement des populations*)
- ✓ Compléter le mécanisme de l'État
- ✓ Récolter des données (*compréhension du conflit*)



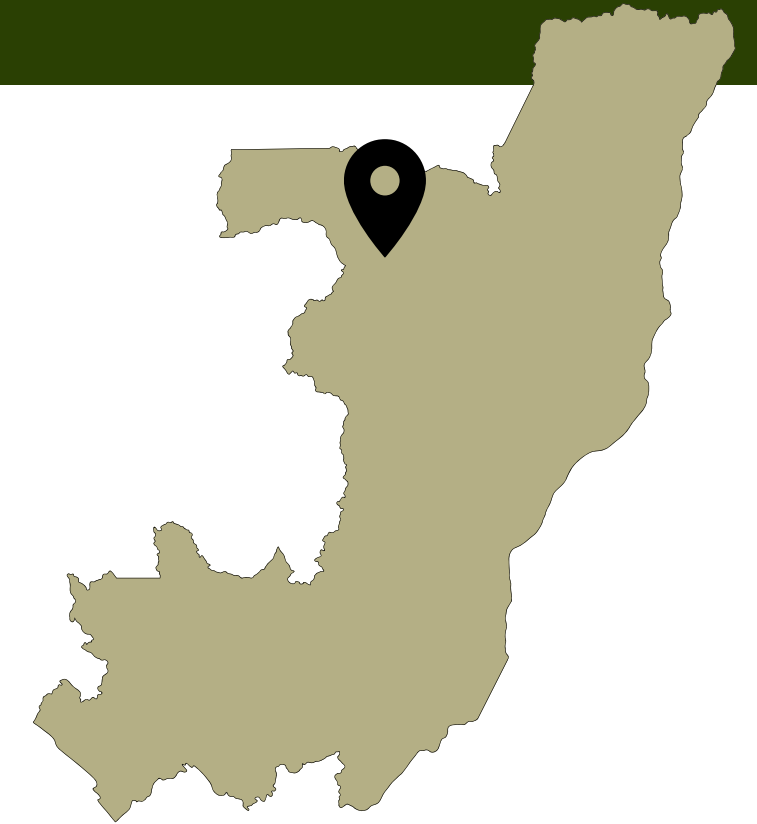
# Introduction : les conflits hommes-faune

## Contextualisation

Où : au Congo et en périphérie du Parc National d'Odzala-Kokoua

Qui : éléphants , gorilles , chimpanzés , hyènes  et léopards 

Quoi : dégâts aux cultures (surtout manioc), vergers et troupeaux



## Aide existante de l'État

Décret n°86/970 du 27 septembre 1986 → octroi d'indemnités

**Mais la compensation est jugée bien trop faible et tardive....**

# Le mécanisme développé par le Parc National d'Odzala-Kokoua

## Premier mécanisme testé

Compensation basée sur le nombre de pieds et le type de culture détruits



## Principe :

- Compensation basée sur le barème de l'État
- Montant établi selon le rendement moyen de chaque type de culture détruit

## Problèmes :

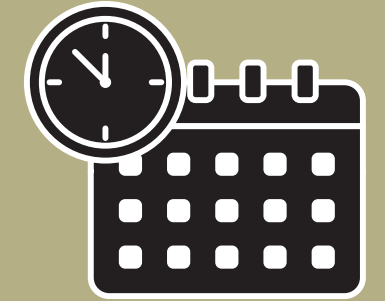
- Confusion vis à vis des responsabilités (État ↔ Parc)
- Incompréhension liée aux mécanismes d'assurance (cotisations ?)
- Délaissement du mécanisme de l'État (jugé moins "efficace")
- Difficulté de budgétisation (variabilité des montants à l'hectare)
- Nécessité d'une disponibilité constante de véhicules et d'agents sur le terrain (constat des dégâts)
- Disparité des indemnités (pratiques agricoles différentes) et manque de visibilité sur celles-ci
- Détournement du mécanisme d'assurance et comportement de complaisance (pour augmenter les montants perçus)
- Insécurité alimentaire toujours présente (indemnités trop faibles)



# Le mécanisme développé par le Parc National d'Odzala-Kokoua

## Deuxième mécanisme testé

Compensation basée sur la superficie détruite



Depuis 2020

## Principe : 3 niveaux stratégiques

Solutions de court terme

*Récolte de données pour améliorer la compréhension des conflits homme-faune, dégâts pris en charge par le système d'assurance dévastation*

Appuis à moyen terme

*Mesures de protection des champs, surveillance continue, lobbying auprès des administrations, appui dans la récolte des données, accompagnement*

Réflexions à long terme

*Activités alternatives non-agricoles, plan d'utilisation des terres*

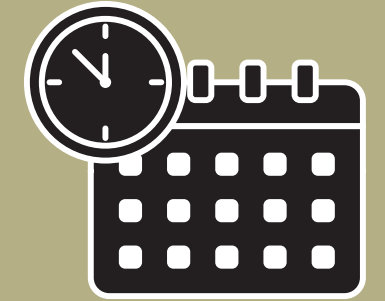
## Améliorations

- Réduction des biais (*par le changement de la méthode de calcul*)
- Instauration d'une compensation maximale (*200 000 F/ha lorsque > 50 % champ dévasté*)

# Le mécanisme développé par le Parc National d'Odzala-Kokoua

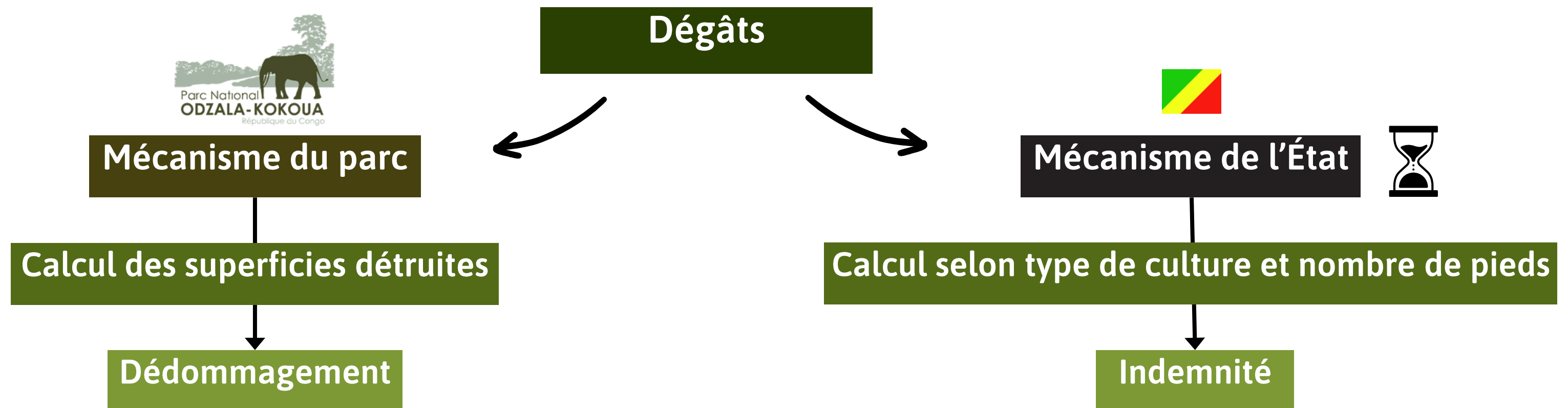
## Mécanisme retenu

Compensation basée sur la superficie détruite



Depuis 2020

## Co-existence avec le mécanisme de l'État

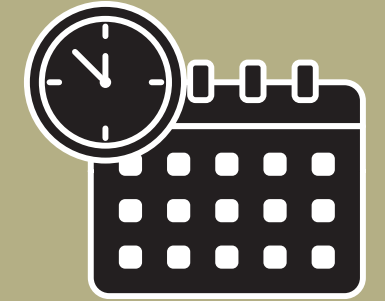


→ Deux dossiers différents sont donc constitués

# Le mécanisme développé par le Parc National d'Odzala-Kokoua

## Mécanisme retenu

Compensation basée sur la superficie détruite



Depuis 2020

## Procédure

Adhésion à l'assurance

Cotisation de 2 500 F/ha

Prises de données de dévastation

Implication de l'adhérent, du parc et du chef de secteur agricole

Transmission des procès-verbaux de constats de dévastation

Responsabilité du chef de secteur agricole

Compensations réalisées par le parc en cas de dévastation

En fonction de la superficie dévastée (<10%, 10-24%, 25-49%, >50%)

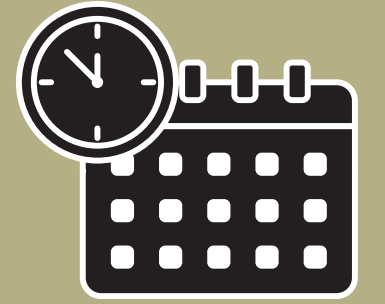
Appui au processus de dédommagement de l'État

En parallèle

# Le mécanisme développé par le Parc National d'Odzala-Kokoua

## Mécanisme retenu

Compensation basée sur la superficie détruite



Depuis 2020

## Avantages

- Transparence (*en termes de superficie assurée, montants perçus, dates de paiement*)
- Simplification du calcul des compensations (*définition de paliers*)
- Incitation à plus de surveillance (*compensation max. lorsque > 50 % champ dévasté*)
- Réduction des tensions entre secteurs et des stratégies opportunistes (*compensation uniformisée*)
- Responsabilisation des services de l'État (*implication du chef de secteur agricole*)
- Amélioration de la compréhension des conflits homme-faune (*multiplication des échanges*)
- Libération de temps aux techniciens





## L'assurance dévastation : quelques chiffres

Entre 2020 et 2022 :

- **76%** des agriculteurs assurés ont été **indemnisés** suite à des dégâts (*52 millions F*)
- **26%** des agriculteurs ont été confrontés à une **destruction >50%**
- **30** des 54 villages de la périphérie **concernés**
- 212 millions F investis dans la **recherche** de techniques de **répulsion**

Mais :

- seulement **9% des ménages** limitrophes au parc sont **assurés** (*soit 153 sur 1 652 ménages*)
- seulement **72 ménages** ont été appuyés par des **techniques de répulsion**



## L'assurance dévastation : sur le court terme (*bénéfices du mécanisme*)

- Apaisement des tensions des agriculteurs impactés avec la grande faune
  - *limite le rejet de la présence des animaux*
- Réponse rapide aux risques engendrés par les pertes agricoles et financières
  - *malnutrition, représailles, pratique accrue de la chasse commerciale*
- Réponse visible et financière
  - *mécanisme plébiscité par les populations et les autorités*
- Octroi d'un délai nécessaire à la structuration de techniques de répulsion efficaces



## L'assurance dévastation : sur le long terme (*limites du mécanisme*)

### 1 Onéreux

- Budget alloué aux indemnisations (40 000\$/an)
- Sollicitation accrue (fréquence de conflits, nombre de villages impactés, politiques locaux...)  
→ *hausse constante du budget, difficulté à expérimenter des techniques de répulsion*
- Mais ne compte que pour 1% du budget annuel du parc...

### 2 Création de tensions

- Incapacité à combler les coûts d'opportunité associés à la perte de production  
→ *agriculteurs pas pleinement satisfaits*

### 3 Interruption difficile

- Soulagement des conséquences du problème sans résoudre les causes  
→ *abandon compliqué sans alternative (création de conflits)*

### 4 Solution basée sur les conséquences

## Recommandations

### MISER SUR LES TECHNIQUES DE RÉPULSION



- Consentir un léger investissement de la part du producteur  
*ex : sarclage de plants de piment, entretien d'une barrière "olfactive"...*

- Pratiquer de la surveillance et des techniques de refoulement  
*plus efficace mais aussi plus contraignante et dangereuse*

- Introduire des tranchées et des barrières électriques  
*technique éprouvée, mais imperméabilité non définitive et pas une solution miracle*

- Généraliser les zones agricoles protégées  
*coût amorti sur plusieurs années, réelle protection, entretien nécessaire*



## Recommandations

### INTÉGRER D'AUTRES THÉMATIQUES



- Diversifier les stratégies et identifier des voies de sortie  
*éviter de prioriser l'assurance dévastation et ne pas l'inscrire sur le long terme*
- Utiliser des outils technologiques et externaliser l'analyse des données  
*amélioration du suivi, de la prise de données et des connaissances liées aux conflits*
- Faire évoluer la méthode d'assurance  
*ex : prendre en compte les "facteurs de risque", la densité d'éléphants...*
- Tendre vers une stratégie plus inclusive  
*donner plus de responsabilisation aux locaux et de place aux savoirs endogènes*



# Conclusion

## Problématique : les conflits hommes-faune

- Dégâts chez les agriculteurs locaux
- Politique d'indemnisation de l'État non satisfaisante



## Depuis 2015 :

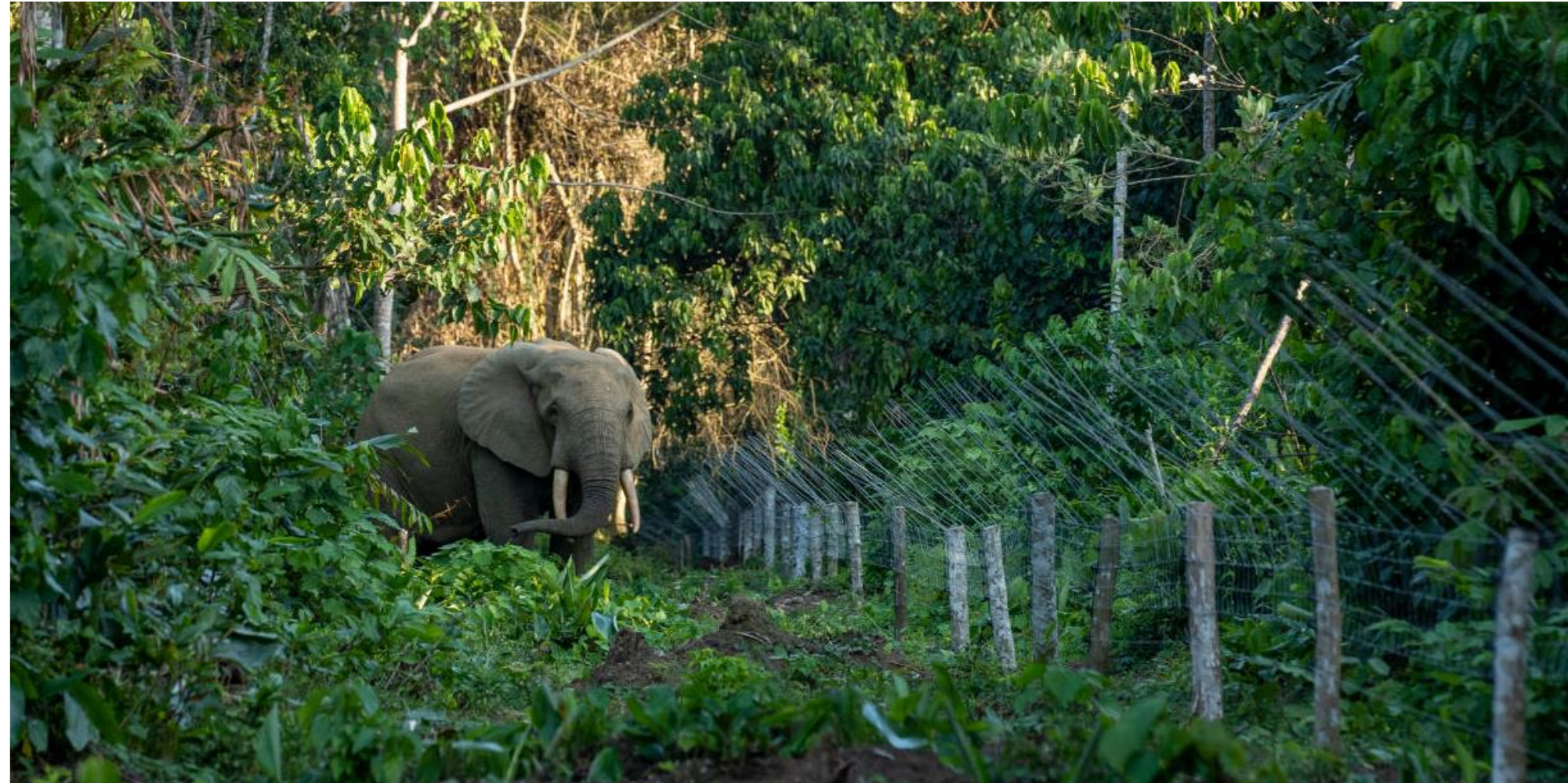
Instauration d'un mécanisme d'indemnisation des destructions agricoles par la grande faune au Parc

## Depuis 2020 :

Expérimentation de techniques répulsives

## Assurance dévastation

- Une solution à court terme qui tend à se pérenniser
- Un système avec des avantages... et inconvénients
- Un mécanisme qui ne doit pas être au coeur de la stratégie de gestion



**Merci de votre attention !**

Crédits photographiques : Ngama, Trégoures.